



AGESSS

**Association des gestionnaires
des établissements de santé
et de services sociaux**

La réforme en santé : le vécu des gestionnaires

Madame Chantal Marchand
Présidente-directrice générale
intérimaire



MISSION DE L'AGESSS

L'AGESSS a pour mission de :

- Représenter, promouvoir et défendre les intérêts et les droits des membres.
- Consulter et tenir informés les membres en tout temps.
- Informer et influencer les acteurs en participant aux réflexions et débats concernant les principaux enjeux du réseau de la santé et des services sociaux, de même que les enjeux à caractère sociétal.
- Contribuer au développement ainsi qu'au déploiement des pratiques exemplaires en gestion.
- Promouvoir et encourager l'excellence en gestion.



LES MEMBRES DE L'AGESSS

Nos membres œuvrent au sein de tous les types d'établissements et composants le réseau de la santé et des services sociaux que ce soit:

- En CIUSSS ou CISSS;
- En établissements non fusionnés;
- Établissements non visés par le projet de loi 10;
- En établissements privés conventionnés;
- En corporation de services (ex.: Corporation d'Urgences-Santé).



LES MEMBRES DE L'AGESSS

Les gestionnaires veillent, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au bon fonctionnement du réseau, à la qualité, de même qu'à l'accessibilité des soins et services à la population.

- Programmes Di-TSA et DP;
- Programme jeunesse;
- Programme SAPA;
- Programmes santé mentale et dépendance;
- Soins infirmiers – Programme santé physique/médecine;
- Services professionnels programmes santé physique/chirurgie;
- Services multidisciplinaires;
- Qualité évaluation performance éthique;
- Services techniques;
- Logistique;
- Protection de la jeunesse;
- Ressources informationnelles;
- Enseignement universitaire et recherche;
- Ressources humaines communications & affaires juridiques;
- Ressources financières.

L'AGESSS représente 65 % des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux.



QUEL EST L'IMPACT ACTUEL DE LA RÉFORME? QUELS SONT LES EFFETS?

Irrégularités observées dès le dépôt du projet de loi:

- Absence de consultation.
- Non-respect des conditions de travail dans le processus législatif.

Impacts et effets:

- Coupures de postes.
- Dépôt d'une requête en jugement déclaratoire, le 20 avril 2015, à la Cour supérieure du Québec.
- Perte de flexibilité et d'autonomie nécessaires pour agir.
- Impuissance et essoufflement.
- Difficulté de mobiliser les équipes de travail éloignées.
- Changement de rôle: de collaborateur à exécutant.



DEUX ANS PLUS TARD, QUEL BILAN PEUT-ON EN FAIRE DE LA RÉFORME?

- Constat d'improvisation face aux décisions du MSSS.
- Microgestion dans les établissements effectuée par le ministre et le ministère.
- Maintien d'une grande centralisation du pouvoir décisionnel.
- Aucune place aux débats d'idées.
- Confusion.



QUELS SONT LES GROUPES QUI ONT PROFITÉ DE CETTE RÉFORME?



**EST-CE QUE LA RÉFORME A TENU SES
PROMESSES VIS-À-VIS LA POPULATION?**

MOTS

MAUX





Pour visionner la capsule vidéo « Pleins feux sur le travail des gestionnaires », nous vous invitons à cliquer sur cet hyperlien <http://www.agesss.qc.ca/video/>





MERCI!

